

Profond



Rapport de gestion

2019



# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
Peter E. Bodmer et Laurent Schlaefli	5
<b>Rétrospective 2019</b>	<b>6</b>
Rendement des placements	6
L'essentiel en bref	8
<b>Profond en bref</b>	<b>10</b>
<b>Portrait client</b>	<b>12</b>
Acer	12
<b>Portrait d'une employée</b>	<b>14</b>
Monika Schraner	14
<b>Comptes annuels</b>	<b>16</b>
Bilan	17
Compte d'exploitation	18
Annexe	20
Rapport de l'organe de révision	41
Rapport de l'expert en caisses de pension	43



# Retour sur investissement supérieur à la moyenne – nouveau système d'administration

---

Madame, Monsieur,

Profond est sur la bonne voie – 2019 a été une année couronnée de succès. Nous avons enregistré un retour sur investissement supérieur à la moyenne (13,5 %) et renforcé la stabilité financière de notre entreprise. Profond peut se targuer d'une nouvelle année de croissance saine, d'une rémunération élevée et d'une clientèle stable. En effet, 99 % des clients existants ont conservé leur confiance à l'égard de Profond. Dans le cadre de la transformation numérique, nous avons également lancé un nouveau système d'administration orienté processus avec lequel nous pouvons suivre nos clients encore plus efficacement.

Le retour sur investissement élevé prouve une fois de plus que la stratégie de placement poursuivie par Profond depuis sa création a généré une performance élevée à long terme en dépit des fluctuations. Après le rendement négatif de – 4,2 % l'année précédente, qui était inférieur de 1,1 point de pourcentage à la performance moyenne des autres caisses de pension, la performance des placements de Profond en 2019 a été de 13,5 %, soit 2,4 points de pourcentage supérieure à la moyenne générale des autres caisses de pension selon le rapport sur la performance des caisses de pension d'UBS (janvier 2020).

En raison de cette performance durable, Profond a eu l'honneur d'être classé premier à deux reprises dans le cadre de l'étude comparative des caisses de pension du *SonntagsZeitung* et du *Finanz und Wirtschaft* : nous avons remporté à la fois le prix du « meilleur retour sur investissement sur 10 ans » et celui de la « meilleure rémunération sur 10 ans ».


Il y a également eu des innovations dans la gestion d'entreprise au cours de l'année sous revue. Outre l'élection du nouveau président du Conseil de fondation Peter E. Bodmer (en juillet 2019), Stephan Schelling a

repris le poste de Mirjam Staub-Bislang au sein de la représentation des employeurs. Le Conseil de fondation a été encore renforcé avec deux assesseurs – dans le domaine juridique avec Brigitte Bitterli et dans le domaine LPP avec Dieter Stohler.


La « Stratégie 2018–2020 » de Profond, qui vise à fournir un meilleur service à la clientèle et une expérience client plus agréable grâce à la transformation numérique, a encore été mise en œuvre avec succès et développée cette année. Nous avons franchi des étapes clés telles que la mise en service d'un portail en ligne pour les offres destinées aux nouvelles affaires et le lancement fructueux du nouveau système d'administration en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nos clients et nos collaboratrices et collaborateurs figurent au premier plan de ce rapport de gestion. Nous souhaitons remercier ces derniers pour leur engagement sans faille et leurs excellentes performances au cours de l'année écoulée. Nous souhaitons également remercier toutes nos clientes et tous nos clients ainsi que nos partenaires commerciaux et bénéficiaires de rente pour une collaboration fructueuse placée sous le signe de la confiance. Leur loyauté et leur confiance sont la plus grande motivation de notre travail et alimentent notre mission visant à assurer la prospérité à long terme des employés et des assurés.

Zurich, juin 2020



Peter E. Bodmer  
Président du Conseil  
de fondation



Laurent Schlaefli  
Directeur

# Rétrospective 2019

## Résultat des placements – une année couronnée de succès en termes de placements grâce à une économie mondiale résiliente

La décennie se termine par une année boursière 2019 particulièrement bonne. Toutes les classes d'actifs importantes ont connu une progression significative. Même si les anticipations de la plupart des observateurs de marché étaient de prudentes à négatives, les marchés ont connu une évolution très positive malgré toutes les prévisions pessimistes. L'économie mondiale s'est montrée plus résistante que prévu. Les conflits commerciaux et diverses incertitudes politiques telles que le Brexit n'ont perturbé les cours de bourse qu'à court terme. Le nouvel assouplissement de la politique monétaire, en particulier de la Réserve fédérale américaine, a également apporté un soutien.

Un nouveau volume record d'obligations à rendement négatif a été atteint, ce qui a encore aggravé la pénurie de placements au niveau mondial. Les marchés financiers devront à nouveau faire face à divers défis en 2020. Ce qui est positif, c'est que généralement les effets sont moindres que ceux attendus.

Profond peut se targuer d'un exercice couronné de succès. Le rendement total du portefeuille s'élève ainsi à 13,5 %. Ce résultat réjouissant est principalement imputable aux actions suisses (31,7 %) et étrangères (20,7 %). Avec une progression de 11,6 %, les actions des pays émergents ont évolué de façon un peu plus modérée, bien que nettement positive.

### Résumé du rendement des placements

Catégorie de placements	Part du portefeuille au 31.12.2019	Contribution au résultat	Performance	Indice de référence
<b>Actions</b>	<b>52,2 %</b>			
Suisse	22,2 %	6,1 %	31,7 %	31,8 %
Etranger	30,0 %	5,9 %	20,7 %	20,7 %
<b>Obligations</b>	<b>11,0 %</b>			
Francs suisses	4,7 %	0,0 %	0,8 %	3,1 %
Devises étrangères	6,3 %	0,2 %	2,6 %	1,6 %
<b>Immobilier</b>	<b>26,0 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>5,2 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>3,6 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>5,3 %</b>
<b>Liquidités</b>	<b>7,2 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>- 0,7 %</b>
<b>Total*</b>	<b>100,0 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>14,1 %</b>

\*chiffre arrondi

Les placements en obligations suisses ont généré un rendement de 0,8 % l’an passé. Les obligations en devises étrangères ont clôturé l’exercice à 2,6 %. Cette classe d’actifs continue de représenter un défi majeur, de nombreuses obligations se négociant avec des rendements à l’échéance négatifs. De plus, les banques nous débitent toujours d’un taux d’intérêt négatif de -0,6 % en moyenne sur les liquidités.

Nos investissements immobiliers détenus directement et indirectement ont généré un rendement appréciable de 4,6 %. La majeure partie de celui-ci est constituée des recettes locatives, qui concourent ainsi à une contribution très stable au rendement total.

Le rendement des placements alternatifs a atteint 3,5 % au cours de l’année écoulée. Profond a pu céder ses actifs d’infrastructure détenus directement à l’étranger au cours de l’année. En revanche, nous avons continuellement procédé à des achats dans les domaines du capital-investissement, de la dette privée et des infrastructures via des produits de placement indirect. Avec ces placements à long terme, nous voulons élargir et diversifier la base du revenu courant au sein du portefeuille.

**Composition de la fortune**

A la fin de l’année 2019, la part des actions était de 52,2 %. En raison de la solide performance des investissements en actions, la proportion est supérieure à notre quote-part stratégique de 49 %.

La part des obligations dans le volume total s’élevait à 11%. Etant donné que bon nombre d’obligations ne peuvent générer que des revenus d’intérêts positifs minimes, Profond reste sous-pondéré dans cette catégorie de placement.

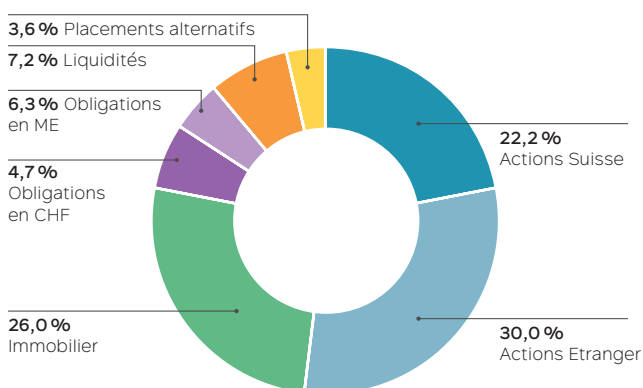
Profond avait investi 26 % dans l’immobilier à la fin de l’année. En raison de la croissance de l’institution de prévoyance, de la bonne performance du portefeuille global et des dividendes des placements immobiliers, cette proportion a diminué au cours de l’année.

La part des placements alternatifs s’établissait à 3,6 % à la clôture de l’exercice. Profond continuera de relever la part de cette catégorie de placements au sein de l’actif total jusqu’à hauteur de 10 %.

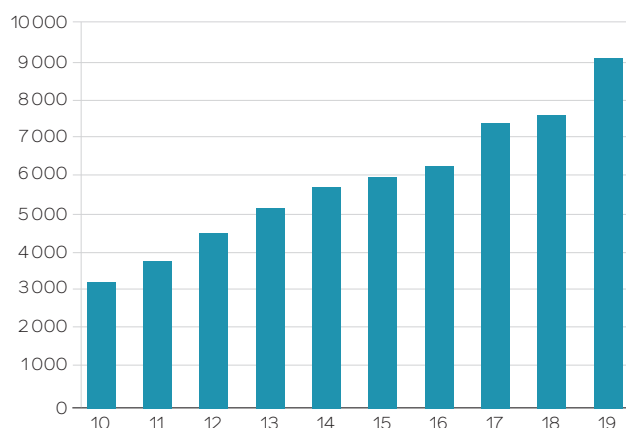
**Perspectives**

Comme chaque année, les perspectives sont empreintes de nombreuses incertitudes. Les acteurs du marché rivalisent avec d’innombrables prévisions. Le bas niveau des taux d’intérêt et la pénurie de placements continueront de nous accompagner pendant un certain temps. Profond relève ces défis avec sa stratégie de placement durable, à long terme et axée sur la valeur réelle.

Répartition de la fortune gérée au 31.12.2019



Fortune (en millions de CHF)



## L'essentiel en bref

### Rémunération

Profond poursuit une politique de rémunération durable. Cela signifie, entre autres choses, que nous effectuerons des provisions lors des années génératrices d'excellentes performances pour les années où les performances sont moins bonnes. De ce fait, nous pourrons, à l'avenir également, offrir des niveaux élevés de prestations à nos assurés. En 2019, nous avons rémunéré les avoirs de vieillesse des assurés actifs avec un taux de 3,5 % tant dans le domaine obligatoire que subobligatoire – une rémunération supérieure de 2,5 points de pourcentage au taux d'intérêt LPP prescrit par le Conseil fédéral. Depuis sa fondation en 1991, Profond a garanti une rémunération moyenne de 4 % par année.

### Stabilité financière

Profond souhaite offrir à ses assurés, à l'avenir également, des prestations supérieures à la moyenne et une stabilité financière. Pour cette raison et parce que Profond s'engage pour une répartition équitable des prestations entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 2,75 % à 2,5 % au 31.12.2019 et à 2,25 % à compter du 1.1.2020. La réduction du taux d'intérêt technique a débouché sur une réduction du taux de couverture de 1,4 point de pourcentage. Avec le taux d'intérêt technique de 2,5 %, le taux de couverture après rémunération atteint 111,4 % (année précédente : 102,9 %).

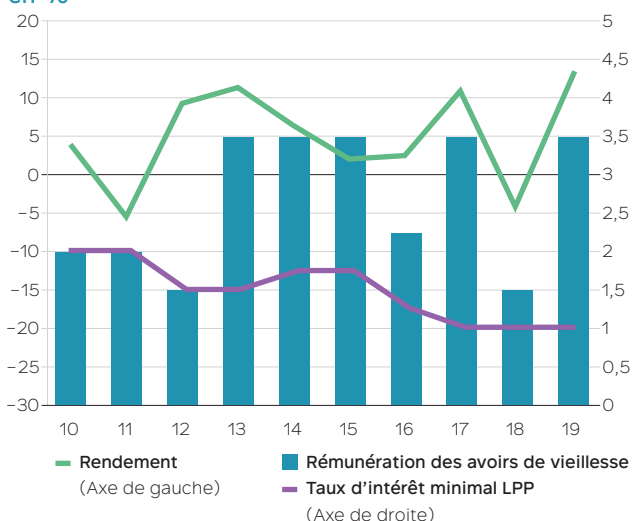
### Affiliations et assurés

Le nombre d'assurés a augmenté de plus de 6000 unités, ce qui correspond à une progression de 14 % au 31.12.2019. A la date de référence du 1.1.2020, le nombre d'assurés a en outre augmenté de plus de 4000 unités – dont 98 % sont des assurés actifs, ce qui conduit à son tour à une amélioration de la structure. Concernant le nombre d'affiliations, une croissance de 7 % a été enregistrée.

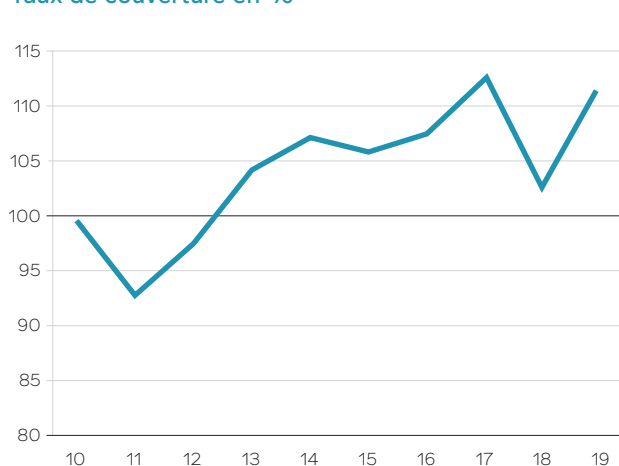
### Frais administratifs

Malgré un investissement important dans la transformation numérique, nous avons pu stabiliser les frais administratifs par personne assurée en 2019 – grâce à une gestion cohérente des coûts, une augmentation de l'efficacité et une croissance considérable. Les frais administratifs s'élevaient donc à 331 CHF par personne (346 CHF l'année précédente). Nous mettons tout en œuvre pour réduire encore les coûts par personne assurée dans les années à venir.

Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse en %



Taux de couverture en %





### Transformation numérique – sujet mis en avant en 2020

Grâce à l'introduction du nouveau système d'administration, Profond a jeté les bases de l'avenir numérique. Les opportunités de collaboration numérique simplifiée en découlant sont nombreuses, notamment par le biais de « ProfondConnect », le portail moderne pour les employeurs, les employés et les partenaires. Pour les entreprises affiliées, l'intégration de leurs systèmes de comptabilité salariale est simplifiée, de même que pour les employés assurés, le dialogue sans papier et donc plus rapide avec Profond est simplifié. Profond s'est fixé pour objectif de rendre ces opportunités de numérisation accessibles au plus grand nombre possible de ses clients et assurés. Le sujet central et le projet principal pour 2020 est donc une migration la plus étendue possible de la base de clients vers le nouveau système d'administration.

### Durabilité

La durabilité est un élément essentiel de la stratégie et de la culture d'entreprise de Profond. Outre les aspects financiers, notre approche prend également en considération les aspects écologiques et sociaux. Diverses mesures ont été définies en 2019 et d'autres sont prévues pour 2020.

Des informations à jour au sujet du développement durable sont disponibles sur notre site Internet.

### Collaborateurs

Le Conseil de fondation et la direction considèrent le bien-être, l'échange ouvert et la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs comme un élément essentiel de la culture d'entreprise et sont constamment impliqués dans ces thématiques. Dans le cadre de l'examen de la durabilité dans le domaine « Compensation and Benefits », Profond a reçu le label « We Pay Fair » de l'Université de Saint-Gall, qui valide l'égalité salariale au sein d'une entreprise. Les formations continues professionnelles sont encouragées chez Profond. Pour les soutenir de façon encore plus moderne, une plate-forme d'e-learning a été lancée en 2019, qui propose une large palette de formations et est mise gratuitement à la disposition de nos collaborateurs. Une chose est claire pour tout le monde : sans collaborateurs compétents et orientés vers le client, il ne serait pas possible de continuer à développer Profond avec autant de succès.

### Gouvernance et comptabilité par secteurs

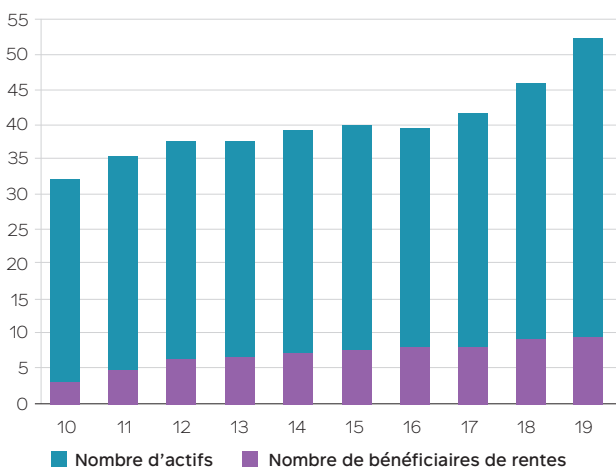
Toutes les informations portant sur la structure organisationnelle et les organes de Profond, ainsi que des informations détaillées sur la direction et le Conseil de fondation, sont disponibles sur le site Internet de Profond :

[www.profond.ch/gouvernance](http://www.profond.ch/gouvernance)

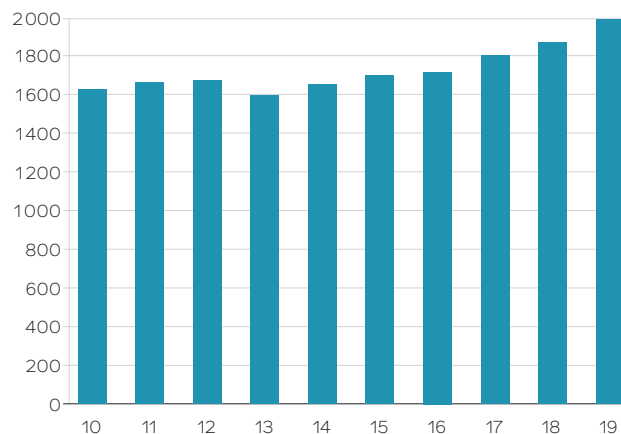
Vous trouverez également la comptabilité par secteurs transparente de Profond sur notre site Internet.

[www.profond.ch/secteurs](http://www.profond.ch/secteurs)

### Nombre de destinataires en milliers



### Nombre d'entreprises affiliées



# Profond en bref

---

---

## Taux de couverture

# 111,4 %

Chiffre clé qui montre, à une certaine date de référence, à quel pourcentage les obligations d'une caisse de pension sont couvertes par ses valeurs patrimoniales.

## Taux de conversion

# 6,6 %

Le taux de conversion sert à calculer le montant de la rente de vieillesse annuelle.  
Exemple : taux de conversion de 6,6 %, avoirs de vieillesse = 100 000 CHF → rente annuelle de 6,6 % × 100 000 CHF = 6600 CHF

---

## Fortune sous gestion

# CHF 9,1 Mrd

Somme des avoirs de vieillesse de toutes les personnes assurées.

---

## Rémunération

# 3,5 %

Intérêts sur les avoirs de vieillesse. La rémunération dépend, entre autres, du rendement obtenu et peut varier chaque année. Elle est déterminée par le Conseil de fondation.

---

## Frais administratifs par personne assurée

# CHF 331

Ce montant comprend notamment les frais pour la gestion générale ainsi que la prise en charge des clients, des assurés et des partenaires de vente.

---

## Rendement

# 13,5 %

Chiffre clé qui établit un rapport entre le revenu total (intérêts, dividendes, plus-values de change, etc.) et les actifs.

## Distinctions

# 3

Deux prix dans la notation des caisses de pension du SonntagsZeitung 2019 : prix pour la rémunération la plus élevée sur 10 ans (2009–2018) et prix pour le meilleur retour sur investissement sur 10 ans (2009–2018).  
Label de qualité « We Pay Fair » de l'Université de Saint-Gall

---

## Taux d'intérêt technique

# 2,5 %

Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'es-compte des prestations futures. Plus le taux est bas, plus le capital de prévoyance d'une caisse de pension doit être élevé.

## Taux d'intérêt minimal

# 1,00 %

Taux d'intérêt auquel l'avoir de vieillesse LPP (dans le régime obligatoire) doit au minimum être rémunéré. Le Conseil fédéral fixe chaque année le taux d'intérêt minimal.

---

## Charge totale pour la gestion de fortune

# 0,33 %

Frais pour la gestion de la fortune.

## Assurés

# 52 083

Il s'agit notamment des assurés actifs et des retraités.

# Engagement en faveur des intérêts des collaborateurs

---

Acer, une entreprise prospère du secteur TIC, est connue dans le monde entier pour ses produits tels que les PC, ordinateurs portables, tablettes, écrans, projecteurs et autres dispositifs. Pour le public, la façon dont Acer s'engage pour le bien-être et les intérêts de ses collaborateurs est moins visible – pour Profond, il s'agit d'une base essentielle pour un partenariat de collaboration.



Lorsque Jean-Luc Bayel va faire du jogging dans la forêt, il se sent dans son élément. De cette façon, il peut se détendre et se déconnecter. Et en plus, il est en bonne compagnie : sa femme et sa chienne l'accompagnent. Ensemble, ils profitent de l'air frais et de la nature et font en même temps du bien à leur santé. Le thème de la santé n'est pas seulement important dans le domaine privé pour Jean-Luc Bayel. En tant que vice-président des ressources humaines chez Acer, il veille également de près au bien-être de ses collaborateurs. « Les conditions de travail et la santé de nos collaborateurs et collaboratrices sont des sujets auxquels les nouvelles générations notamment accordent de plus en plus de valeur. En tant qu'entreprise, nous devons repenser nos méthodes de travail conventionnelles et les transformer en conséquence. »

## La protection du climat est également une priorité absolue pour nos collaborateurs

« Nos collaborateurs apprécient la possibilité de travailler de manière mobile et saluent le fait que nous prenions des mesures pour améliorer notre empreinte carbone – par exemple en utilisant moins de plastique. Chez Acer, nous nous donnons pour mission d'aborder les sujets qui sont importants pour nos collaborateurs, et parmi ceux-ci figurent aussi la protection de notre planète. Nous avons donc lancé le projet intitulé Project Humanity, une initiative mondiale se concentrant sur l'environnement et l'humanité. »

Dans le cadre du Project Humanity, Acer offre à ses collaborateurs une plate-forme pour attirer l'attention des gens tant en interne qu'en externe sur des sujets importants tels que la protection du climat. Par

---

### Informations concernant la personne

Jean-Luc Bayel est marié et a quatre fils, qui sont adultes à présent. Il passe ses week-ends de préférence à Paris aux côtés de sa famille.





La mission d'Acer vise à briser les barrières entre les gens et la technologie.

exemple, l'année dernière, avec l'aide d'Acer Europe en collaboration avec la One Tree Planted Organisation, plus de 1800 arbres ont été plantés au Ghana. Une autre initiative locale a organisé la rencontre de plus de 200 collaborateurs d'Acer et de leurs familles sur la côte de Keelung à Taïwan, qui ont collecté ensemble plus de 100 kilos de déchets sur la plage. Le fait que de nombreuses mesures comme celles-ci soient toutes effectuées sur une base volontaire montre à quel point ces projets sont importants pour les collaborateurs. Et ce qui est important pour les collaborateurs est également soutenu par Acer en tant qu'employeur.

#### **Les collaborateurs sont au cœur de notre attention – également dans le domaine de la prévoyance**

« La prévoyance vieillesse est une question délicate pour beaucoup. Même les plus jeunes membres de notre personnel sont préoccupés par leur retraite. Mais avec Profond, nous avons trouvé un partenaire avec lequel nos collaborateurs se sentent entre de bonnes mains. Profond est perçue comme une institution de prévoyance sûre. » Acer mise donc depuis plus de dix ans sur une collaboration avec Profond. « Nous sommes très satisfaits de la qualité de notre partenariat. Tous les détails et informations sont communiqués clairement et dans les délais. Nous travaillons en étroite collaboration et un échange personnel a lieu aussi. Nous sommes ravis d'avoir trouvé en Profond un partenaire fiable en matière de prévoyance. »

Acer s'engage toujours à adhérer aux objectifs de développement durable des Nations Unies en tirant parti de ses compétences clés en matière de technologie, produits et services pour répondre aux besoins sociétaux et environnementaux.



#### **A propos d'Acer**

Créée en 1976, Acer est aujourd'hui l'une des premières sociétés au monde dans le secteur des technologies de l'information et de la communication et est présente dans plus de 160 pays. Le groupe Acer, tourné vers le futur, se concentre sur le développement d'un monde où le matériel, les logiciels et les services convergeront afin d'offrir de nouvelles possibilités aux particuliers ainsi qu'aux entreprises. Acer développe des technologies et des services dédiés aux objets connectés, au gaming et à la réalité virtuelle. Ce sont plus de 7000 employés qui, chez Acer, se consacrent à la recherche, au design, au marketing, à la vente et au développement de produits et de solutions pour objectif commun d'éliminer les barrières entre les hommes et la technologie. Pour plus d'informations, visitez le site [www.acer.fr](http://www.acer.fr).

#### **Acer en Suisse**

Disposant de bureaux à Bioggio et Dietikon, Acer emploie plus de 200 personnes en Suisse. Le bureau de Dietikon est la filiale suisse responsable des ventes et de la commercialisation de tous les produits dans le pays, en collaboration avec les partenaires du réseau local, de la vente au détail et eTail. Le bureau de Bioggio (Tessin) regroupe toutes les fonctions de gestion clés, à savoir les ressources humaines, la commercialisation, la commercialisation de produits, la finance, le département juridique, la logistique et les TI sous un seul pôle régional pour la région EMEA. Avec différentes nationalités, notre culture internationale se reflète dans le travail que nous effectuons en fournissant une gestion régionale, un leadership fonctionnel et une assistance commerciale mondiale.

# Simplement rester curieux

---

Il y a toujours quelque chose de nouveau à découvrir, aussi bien sur le plan professionnel que privé : Monika Schraner, cycliste amateur ambitieuse et collaboratrice engagée de l'équipe « Transformation numérique » chez Profond, apprécie la liberté et la flexibilité dans la vie.

Monika Schraner ne risque pas de s'ennuyer, car elle a une multitude de passe-temps et d'activités qu'elle peut poursuivre pendant son temps libre. « Mais le cyclisme m'accompagne depuis l'enfance », explique Monika avec les yeux qui pétillent. « Quand je fais du vélo, je peux vraiment me déconnecter et profiter du calme. » Cet équilibre lui permet également de se concentrer sur son travail avec ardeur et enthousiasme. En général, Monika est une personne très ouverte et curieuse qui prend beaucoup de plaisir à mener de nouvelles entreprises et des projets passionnants.

Il y a environ trois ans, Monika a débuté chez Profond en tant que collaboratrice de la Gestion Prévoyance. Sa mission consiste à suivre les assurés actifs. Cela comprend le traitement de toutes les transactions

commerciales telles que les entrées et sorties ainsi que les versements anticipés des caisses de pension, les conseils téléphoniques concernant l'accèsion à la propriété et la réponse aux questions des employeurs. Les assurés comme les employeurs sont entre de bonnes mains avec elle, car Monika compte plus de 20 années d'expérience dans le secteur et elle apprécie particulièrement le contact avec la clientèle.

Lorsqu'à l'automne 2018, elle a eu l'opportunité de travailler à 100 % dans l'équipe « Transformation numérique » de Profond pendant un certain temps, elle a immédiatement dit oui. « J'aime aller de l'avant, essayer quelque chose de nouveau, agir activement – donc je n'ai pas eu à réfléchir longtemps. » Monika faisait partie de l'équipe à laquelle on doit l'introduction fructueuse du nouveau système d'administration pour le service



à la clientèle de Profond. Elle a pu s'investir du début à la fin grâce à ses idées. « Nous avons défini ce à quoi le système devait ressembler et ce qu'il devrait être en mesure de faire, nous l'avons testé en profondeur, analysé les erreurs et trouvé des solutions. J'ai trouvé cela passionnant. J'ai joui de beaucoup de liberté dans ce projet. Bien sûr, j'avais également reçu des directives auxquelles je devais adhérer, mais j'ai pu apporter ma contribution et participer à de nombreuses décisions. Profond est un employeur très moderne. Si vous vous intéressez à une mission en dehors de votre domaine d'activité, il existe certainement des possibilités chez Profond pour continuer à vous former et à poursuivre ce centre d'intérêt. »

Mais comme pour les randonnées à vélo exigeantes, Monika a parfois rencontré des turbulences, des cols à franchir et de lourds bagages à porter au cours du projet. Il y a eu de temps à autre des nuits blanches. Grâce à son dynamisme et à son enthousiasme, Monika a toutefois gardé la motivation nécessaire et a pu contribuer de manière significative au succès du projet.



---

#### Informations concernant la personne

Monika Schraner est une collaboratrice de la Gestion Prévoyance qui travaille à l'introduction du nouveau système d'administration depuis l'automne 2018.

En plus de faire du vélo avec son conjoint, ses activités de loisirs incluent le fitness, la lecture, la cuisine et la pâtisserie.

# Comptes annuels au 31 décembre 2019

---



# Bilan

	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
	Chiffre	CHF	CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>9 108 865 305</b>	<b>7 542 726 390</b>
<b>Fortune diverse</b>			
Créances vis-à-vis des employeurs		23 575 804	25 941 408
Autres créances		24 745 339	19 205 196
<b>Total de la fortune diverse</b>	7.2	<b>48 321 143</b>	<b>45 146 604</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>337 504</b>	<b>382 464</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 157 523 952</b>	<b>7 588 255 458</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>			
Prestations de libre passage et rentes		187 159 021	287 151 026
Autres dettes		9 786 915	8 228 710
<b>Total engagements</b>	7.3	<b>196 945 936</b>	<b>295 379 736</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>444 001</b>	<b>640 041</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur œuvres de prévoyance</b>	6.7.4	<b>72 412 216</b>	<b>64 272 851</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.4	<b>2 940 250</b>	<b>3 421 250</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	4 836 889 521	4 113 320 868
Capital de prévoyance retraités	5.5	2 794 006 645	2 619 128 892
Provisions techniques	5.6	311 958 247	248 751 328
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	35 451 593	38 244 914
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>7 978 306 006</b>	<b>7 019 446 002</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>906 475 543</b>	<b>205 095 578</b>
<b>Total du passif</b>		<b>9 157 523 952</b>	<b>7 588 255 458</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	2019	2018
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des salariés	7.1	171 161 584	148 963 250
Cotisations des employeurs	7.1	232 473 630	205 723 648
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	- 8 746 598	- 8 453 226
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		- 2 129 455	- 1 839 829
Primes uniques et rachats		58 408 038	53 534 113
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	16 992 498	9 873 194
Aides du Fonds de garantie		2 129 455	1 839 829
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>470 289 152</b>	<b>409 640 979</b>
Apports de libre passage	5.3	468 586 490	386 835 092
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	6 819 005	5 562 760
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	547 744 282	388 588 462
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1 023 149 777</b>	<b>780 986 314</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 493 438 929</b>	<b>1 190 627 293</b>
Rentes de vieillesse		- 161 310 783	- 150 040 919
Rentes de survivants		- 26 724 844	- 25 673 109
Rentes d'invalidité		- 17 484 105	- 17 206 575
Rentes de divorce		- 133 477	- 101 553
Prestations en capital à la retraite		- 90 402 403	- 70 427 097
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 11 385 344	- 3 974 036
Affectation des capitaux libres et de la réserve de cotisations d'employeur		- 9 101 223	- 5 193 112
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 316 542 179</b>	<b>- 272 616 401</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>0</b>	<b>- 899 083</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 503 910 546	- 434 372 292
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	- 22 877 471	- 32 197 295
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	- 17 001 774	- 16 543 015
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 543 789 791</b>	<b>- 483 112 602</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 860 331 970</b>	<b>- 756 628 086</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 567 775 988	- 306 935 428
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		- 174 877 753	- 257 341 424
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques		- 63 206 919	- 59 616 732
Rémunération du capital épargne		- 155 337 203	- 59 341 093
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations		- 8 139 365	- 700 085
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		2 793 320	722 945
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>- 966 543 908</b>	<b>- 683 211 817</b>

	Annexe	2019	2018
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		3 312 101	1 932 747
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>3 312 101</b>	<b>1 932 747</b>
Primes d'assurance		- 110 523	- 148 804
Cotisations au fonds de garantie		- 2 395 803	- 1 785 698
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 2 506 326</b>	<b>- 1 934 502</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 332 631 175</b>	<b>- 249 214 365</b>
Produit des placements de capitaux		1 083 172 926	- 297 318 698
Frais d'administration des placements		- 29 178 685	- 26 926 762
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>1 053 994 241</b>	<b>- 324 245 460</b>
<b>Autres produits</b>	7.9	<b>312 153</b>	<b>682 894</b>
Administration générale		- 12 556 536	- 10 512 286
Marketing et publicité		- 2 813 629	- 3 219 438
Courtages		- 4 712 716	- 4 281 164
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 140 166	- 129 658
Autorités de surveillance		- 72 207	- 89 487
<b>Frais d'administration</b>	7.6	<b>- 20 295 254</b>	<b>- 18 232 033</b>
<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>701 379 965</b>	<b>- 591 008 964</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 701 379 965	591 008 964
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexe

---

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, de l'article 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.12.2018
Règlement de prévoyance	du 01.01.2019
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 31.12.2018

### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation – Représentant des employeurs	Fonction	Durée du mandat
Mrose Beda	Membre	2017 à 2020
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2015 à 2020
Schelling Stephan (à partir du 01.10.2019)	Membre	2019 à 2020
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 30.06.2019)	Présidente	2015 à 2019
Theilacker Willy	Vice-président	1992 à 2020

Conseil de fondation – Représentant des employés	Fonction	Durée du mandat
Bodmer Peter E. (Président à partir du 01.07.2019)	Président	2017 à 2020
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2016 à 2020
Mazouer Denis	Membre	2016 à 2020
Platz Aldo	Membre	2008 à 2020

Direction	Fonction
Borrmann Gerold	Responsable Finances et Administration
Häberli Andreas	Responsable des placements
Schlaefli Laurent	Directeur
Schmidt Svenja (à partir du 01.01.2019)	Responsable Prévoyance, directrice adjointe

Tous les membres du conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

#### Comité des placements

Bodmer Peter E.	Membre
Gysin Franz	Membre
Häberli Andreas	Présidence
Schelling Stephan (à partir du 01.10.2019)	Membre

#### Comité des placements alternatifs

Bodmer Peter E.	Présidence
Gysin Franz	Membre

Le comité des placements alternatifs a été dissous en décembre 2019.

#### Comité de direction

Bodmer Peter E. (à partir du 01.07.2019)	Membre
Murer-Chevalier Werner	Membre
Schlaefli Laurent	Présidence
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 30.06.2019)	Membre
Theilacker Willy	Membre

#### Comité des risques

Häberli Andreas	Membre
Mazouer Denis	Membre
Mrose Beda	Membre
Platz Aldo	Présidence
Schlaefli Laurent	Membre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

#### Comité de rémunération

Bodmer Peter E. (à partir du 01.07.2019)	Membre
Murer-Chevalier Werner	Présidence
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 30.06.2019)	Membre
Theilacker Willy	Membre

### 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

#### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG  
Expert en caisse de pension Ernst Sutter  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel

#### Organe de révision

KPMG AG  
Räffelstrasse 28  
8036 Zürich

#### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

	2019	2018
<b>1.6 Employeurs affiliés</b>		
Portefeuille au 01.01	1867	1802
Entrées	250	184
Départs	- 118	- 119
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>1999</b>	<b>1867</b>

Les départs de 118 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

### 1.7 Sociétés apparentées

#### Participations majoritaires détenues directement :

Agro Energie Schwyz AG  
B+B Holding AG  
Profond Fondation de placement  
Profond Finanzgesellschaft AG  
Tekag Holding AG

## 2. Membres actifs et rentiers

	2019	2018
<b>2.1 Assurés actifs</b>		
Portefeuille au 01.01	36750	32812
Entrées	17819	13513
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 702	- 670
Départs	- 11311	- 8905
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>42556</b>	<b>36750</b>

	2019	2018
<b>2.2 Bénéficiaires de rentes</b>		
Portefeuille au 01.01	9135	8637
Entrées à partir de l'effectif actif	749	747
Reprise d'effectifs de rentes	200	246
Départs	- 492	- 495
<b>Nombre total de rentes au 31.12</b>	<b>9592</b>	<b>9135</b>

### Répartition par types de rentes

	2019	2018
Rentes de vieillesse	6 312	5 996
Rentes de conjoint	1 647	1 637
Rentes transitoires	43	46
Rentes d'invalidité	953	925
Rentes pour enfant	560	523
Rentes de divorce	12	8
<b>Nombre total de rentes au 31.12</b>	<b>9 527</b>	<b>9 135</b>

	2019	2018
Nombre total de rentes au 31.12	9 527	9 135
Bénéficiaires de rentes avec plusieurs types de rentes*	0	- 64
<b>Nombre total de retraités au 31.12</b>	<b>9 527</b>	<b>9 071</b>

\* A partir de 2019, seuls les retraités seront comptés dans le tableau ci-dessus. Les années précédentes, c'est le nombre de rentes qui était compté.

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont la possibilité de recevoir leur capital de prévoyance à titre de rente de vieillesse viagère (en 2019, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,6 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 6,4 %) ou partiellement ou totalement en tant que capital.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

#### Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions  
Immobilier indirect et fondations  
de placement  
Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)  
Placements alternatifs (directs)  
Capitaux de prévoyance et provisions  
techniques

#### Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)  
Valeur de marché  
Net Asset Value/cours de bourse

Discounted Cash-Flow Methode (DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value  
Juste valeur (Fair Value)  
Expertise de l'expert de la caisse de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat.



## 5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Pour une entreprise affiliée, il existe un contrat de réassurance séparé sans valeur de rachat (assurance risque pure), lequel a été résilié le 31 décembre 2019. Un contrat d'assurance existe par ailleurs pour les versements de rentes.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance s'élèvent à CHF 29 618 994,44. La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

### 5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2019	2018
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	4 113 320 868	3 745 849 688
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	149 769 210	129 257 773
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	3 916 581	3 627 652
Cotisations d'épargne des employeurs	197 324 747	173 142 819
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	4 580 436	4 235 711
Apports de libre passage	468 586 490	386 835 092
Apports de libre passage nouvelles affiliations	499 049 906	311 323 276
Primes uniques et rachats	54 480 796	50 160 691
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	3 927 242	3 373 422
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	6 819 005	5 562 760
Intérêts sur le capital épargne	155 782 303	60 498 494
Autres crédits*	6 547 116	1 481 581
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 503 910 546	- 434 372 292
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 22 561 468	- 29 928 292
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 17 001 774	- 16 543 015
Versements en capital à la retraite/au décès	- 100 166 118	- 73 460 773
Transfert sur le capital de prévoyance retraités	- 180 493 951	- 206 678 936
Transfert d'avoirs de vieillesse des retraités sur le capital de prévoyance retraités (invalidité et décès)	- 3 081 322	- 1 044 783
<b>Capital d'épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>4 836 889 521</b>	<b>4 113 320 868</b>

\* Ce poste concerne les mutations et corrections à effet rétroactif.

En raison des régularisations et des bonifications d'intérêts résultant de la prise en charge de nouvelles affiliations, il existe des différences par rapport au compte d'exploitation en ce qui concerne les intérêts sur le capital d'épargne et les versements en capital à la retraite/au décès.

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder un intérêt supplémentaire de 2,5 % (exercice précédent : 0,5 %) pour l'année 2019. Au total, l'avoire de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré au taux d'intérêt de 3,5 % (exercice précédent : 1,5 %).

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>		
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	2 553 869 335	2 224 361 979
Taux d'intérêt LPP	1.00 %	1.00 %

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>5.5 Développement du capital de couverture pour les retraités</b>		
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	2 619 128 892	2 361 787 468
Reprise de nouveaux retraités à partir des effectifs d'actifs	180 493 951	206 678 936
Reprise d'effectifs de rentes	41 770 733	73 527 378
Transfert capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 307 724	- 1 562 731
Transfert d'avoirs de vieillesse des retraités sur le capital de prévoyance retraités (invalidité et décès)	3 081 322	1 044 783
Versements de rentes	- 205 653 209	- 193 022 156
Réajustement bases techniques	59 887 599	55 099 306
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	95 605 081	115 575 908
<b>Total capital de prévoyance retraités</b>	<b>2 794 006 645</b>	<b>2 619 128 892</b>

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans le contexte des fonds libres non disponibles et d'un environnement de longue date caractérisé par une inflation historiquement basse, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer de nouvelle allocation de renchérissement sur les rentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques</b>		
Réserve taux de conversion actifs	195 322 966	162 554 141
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	49 504 915	35 636 962
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	65 829 449	49 259 308
Provisions séparées œuvres de prévoyance	1 300 917	1 300 917
<b>Total provisions techniques</b>	<b>311 958 247</b>	<b>248 751 328</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'environ 30 %.
- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2019, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2015 ; il en résulte au 31 décembre 2019 un renforcement de 2,5 % au total.
- Provisions séparées : ces provisions sont constituées sur la base de conventions avec les différentes œuvres de prévoyance (par ex. : pour les sinistres en sus-pens).

#### 5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2019. Son appréciation est la suivante :

	2019	2018
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	7 942 854 413	6 981 201 088
Fortune de prévoyance disponible	8 849 329 956	7 186 296 666
<b>Le taux de couverture était de</b>	<b>111,4 %</b>	<b>102,9 %</b>

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2019 : « En résumé, nous pouvons confirmer de manière concluante que la Fondation peut remplir ses obligations actuarielles réglementaires, qu'il n'y a pas de déficit de financement et que les réserves et provisions techniques sont suffisantes. »

#### 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,5 % (exercice précédent : 2,75 %)
- Bases techniques : LPP 2015 tables périodiques 2012
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

### 5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Le taux d'intérêt technique a été abaissé en 2019 de 2,75 % à 2,50 % (en 2018, de 3,0 % à 2,75 %). A la suite de cette modification, le capital de prévoyance des retraités a dû être augmenté de CHF 59 887 599 (exercice précédent : CHF 55 099 306), et la provision technique de CHF 47 009 225 (exercice précédent : CHF 38 310 331).

### 5.10 Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance

	2019	2018
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	38 244 914	38 967 859
Apports dus à de nouvelles affiliations	5 948 992	3 604 953
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	273 126	880 429
Utilisation	- 5 173 981	- 1 819 690
Apports capital de prévoyance actifs	- 3 927 242	- 3 373 422
Dissolution en cas de sortie collective	0	- 109 103
Rémunération	85 784	93 888
<b>Capitaux libres à la fin de l'exercice</b>	<b>35 451 593</b>	<b>38 244 914</b>

Au 31 décembre 2019, des comptes avec des fonds libres sont tenus pour 400 œuvres de prévoyance (exercice précédent : 365). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,25 % (exercice précédent : 0,25 %).

### 5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2019	2018
	CHF	CHF
Total de l'actif	9 157 523 952	7 588 255 458
Engagements	- 196 945 936	- 295 379 736
Compte de régularisation passif	- 444 001	- 640 041
Réserve de cotisations d'employeur pour œuvres de prévoyance	- 72 412 216	- 64 272 851
Provisions non techniques	- 2 940 250	- 3 421 250
Capitaux libres séparés affiliations	- 35 451 593	- 38 244 914
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>8 849 329 956</b>	<b>7 186 296 666</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	4 836 889 521	4 113 320 868
Capital de prévoyance retraités	2 794 006 645	2 619 128 892
Provisions techniques	311 958 247	248 751 328
<b>Capital de prévoyance à couvrir</b>	<b>7 942 854 413</b>	<b>6 981 201 088</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>906 475 543</b>	<b>205 095 578</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>111.4 %</b>	<b>102.9 %</b>

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement. Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Le Conseil de fondation de la fondation de placement est composé de membres du Conseil de fondation de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers, qui est composé de trois experts immobiliers externes et de deux membres de Profond Institution de prévoyance.

Banque de dépôt Credit Suisse AG

Gérant immobilier Apleona Real Estate AG

#### Gestionnaire de fortune

Ardian Investment UK Ltd.  
ARTICO Partners AG  
Credit Suisse AG  
Partners Capital LLP  
Profond Fondation de placement  
PK Asset AG  
Swiss Life Asset Management AG  
UBS AG  
VI Vorsorgeinvest AG

#### Type d'agrément

FCA (Financial Conduct Authority UK)  
FINMA  
FINMA  
FCA (Financial Conduct Authority UK)  
OAK  
OAK  
FINMA  
FINMA  
FINMA

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

	Limitation des catégories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Actions	0-50	30-55	52.2
Infrastructure	0	0-5	1.0
Devises étrangères sans couverture	0-30	15-43	30.4

- Actions, devises étrangères sans couverture : les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts (en particulier dans le cadre de placements non liquides comme l'immobilier) d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.
- Infrastructure : la modification de l'article 53 paragraphe 4 OPP2 permet également des placements individuels non diversifiés et non collectifs. Ces participations dans des projets d'infrastructure axés sur les énergies renouvelables en Suisse sont détenues en tant que portefeuille en run-off et aucun autre placement direct n'est acquis.

La Fondation gère tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs, tels que l'infrastructure directe. Il existe des concepts d'application pour la gestion et la surveillance des placements en infrastructures et des consultants externes spécialisés sont constamment sollicités. Globalement, les placements sont suffisamment diversifiés et le but de prévoyance est ainsi assuré. L'allocation d'actifs est confirmée par une étude ALM.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La volatilité de la stratégie de placement s'élève à 7,13 % (exercice précédent : 7,11 %), et l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur à 13,09 % du capital de prévoyance (exercice précédent : 14,21 %).

	2019	2018
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	205 095 578	796 104 542
Dissolution (+) / Constitution (-) à la charge du compte d'exploitation	701 379 965	- 591 008 964
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	906 475 543	205 095 578
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 039 719 643	992 028 675
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	- 133 244 100	- 786 933 097

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2019	Part effective	Stratégie	Four- chette	Fortune 2018	Part effective
	TCHF	%	%	%	TCHF	%
<b>Liquidités / créances</b>	<b>660 422</b>	<b>7,2</b>	<b>2</b>	<b>0-10</b>	<b>435 800</b>	<b>5,8</b>
Liquidités	660 422				435 800	
<b>Placements nominaux</b>	<b>1 001 766</b>	<b>11,0</b>	<b>18</b>		<b>907 404</b>	<b>12,0</b>
Obligations CHF	427 988	4,7	12	3-20	406 626	5,4
Obligations en monnaies étrangères	573 778	6,3	6	2-10	500 778	6,6
<b>Actions</b>	<b>4 753 259</b>	<b>52,2</b>	<b>49</b>	<b>30-55</b>	<b>3 483 473</b>	<b>46,2</b>
Actions Suisse	2 019 170	22,2	20	15-30	1 400 537	18,6
Actions Etranger	2 292 999	25,2	24	15-30	1 712 665	22,7
Actions Marchés émergents	441 090	4,8	5	0-8	370 271	4,9
<b>Immobilier</b>	<b>2 366 321</b>	<b>26,0</b>	<b>28</b>	<b>15-40</b>	<b>2 444 111</b>	<b>32,4</b>
Immobilier Suisse	1 545 556	17,0	19	10-30	1 662 902	22,0
Immobilier direct	1 204 422	13,2			1 343 846	17,8
Immobilier indirect	341 134	3,8			319 056	4,2
Immobilier Etranger	820 765	9,0	9	5-15	781 209	10,4
Immobilier direct	522 510	5,7			491 296	6,6
Immobilier indirect	298 255	3,3			289 913	3,8
<b>Placements alternatifs</b>	<b>327 097</b>	<b>3,6</b>	<b>3</b>	<b>0-15</b>	<b>271 938</b>	<b>3,6</b>
Capital-investissement	7 060	0,1	0	0-3	19 485	0,3
Marchés privés	227 774	2,5	1	0-10	67 796	0,9
Infrastructure	92 263	1,0	2	0-5	169 239	2,2
Autres*	0	0,0	0	0-3	15 418	0,2
<b>Placements</b>	<b>9 108 865</b>	<b>100,0</b>			<b>7 542 726</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit pour ce poste d'obligations dotées d'une durée indéterminée qui, selon l'OPP 2, doivent être comptabilisées comme des placements alternatifs.

Les devises étrangères sans couverture représentent 2,766 milliards de francs, soit 30,4 % de la fortune totale (exercice précédent : 2,109 milliards de francs, soit 28,0 % de la fortune totale). Les limitations de placement visées aux articles 54, 54a et 54b OPP 2 sont respectées.

Biens immobiliers direct par type d'utilisation

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>Suisse</b>		
Habitation	35,21 %	33,07 %
Commerce	24,73 %	25,62 %
Mixte	40,06 %	41,31 %
<b>Etranger</b>		
Commerce	100,00 %	100,00 %

### Biens immobiliers direct répartis par propriété

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>Suisse</b>		
Biens immobiliers en propriété directe	1,29 %	1,16 %
Biens immobiliers appartenant à Profond Fondation de placement	98,71 %	98,84 %

### Biens immobiliers détenus en propriété directe

	2019	2018
	CHF	CHF
Portefeuille au 01.01	15 630 000	16 460 000
Adaptations à la valeur de marché	- 80 000	- 830 000
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>15 550 000</b>	<b>15 630 000</b>

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles détenus à Brugg (situés Hauptstrasse et Annerstrasse) a été évaluée par Wüest Partner AG sur la base de taux d'actualisation respectifs de 3,40 % (exercice précédent : 3,45 %) et de 3,40 % (exercice précédent : 3,57 %). Il est prévu de transférer ces biens immobiliers dans Profond Fondation de placement en 2020.

### Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>Suisse</b>		
Gross Asset Value / Total du bilan	1 591 541 853	1 693 714 983
Net Asset Value / Capital propre	1 188 871 746	1 328 215 614
<b>Etranger</b>		
Gross Asset Value / Total du bilan	567 215 601	583 389 783
Net Asset Value / Capital propre	522 509 630	491 296 485

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles a été évaluée par Wüest Partner AG sur la base de taux d'actualisation moyens respectifs de 3,20 % (exercice précédent : 3,31 %) pour la Suisse et de 4,21 % (exercice précédent : 4,34 %) pour l'étranger. La WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term) était de 5,57 ans (exercice précédent : 6,17) pour la Suisse et de 9,65 ans (exercice précédent : 10,29) pour l'étranger.



### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'engagement des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2019	Valeurs de marché 2018	Montant de l'engagement 2019	Montant de l'engagement 2018
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	0	0	891 915 234	759 721 020
AUD	22 583	449 101	- 9 481 455	- 12 378 763
EUR	4 613 545	4 415 151	- 546 269 990	- 566 782 033
USD	6 281 292	867 268	- 326 305 718	- 141 769 519
GBP	82 369	1 137 337	- 9 858 071	- 38 783 589
SEK	0	7 116	0	- 7 116

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

### 6.6 Engagements de capital ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 177 885 933 (exercice précédent : CHF 53 720 730), laquelle est mise à disposition sur demande.

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est liée aux nouveaux investissements dans la catégorie Marchés privés et Infrastructure.

### 6.7 Explications du résultat net des placements

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>Liquidités</b>	<b>- 3 581 836</b>	<b>- 2 605 468</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	- 2 107 453	- 1 218 884
- Ajustements de change	- 734 392	- 568 112
- Intérêts sur les prestations de libre passage	- 739 991	- 818 472
<b>Placements nominaux</b>	<b>17 751 329</b>	<b>- 9 264 644</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	11 559 092	7 819 881
- Plus-values nettes	6 192 237	- 17 084 525
<b>Actions</b>	<b>954 229 192</b>	<b>- 407 497 873</b>
- Dividendes	143 180 145	101 754 355
- Plus-values nettes	811 049 047	- 509 252 228
<b>Immobilier</b>	<b>103 572 348</b>	<b>109 935 870</b>
- Distributions	36 602 987	12 002 954
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	66 969 361	97 932 916
<b>Placements alternatifs</b>	<b>11 201 893</b>	<b>12 113 417</b>
- Distributions	8 239 768	7 616 308
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	2 962 125	4 497 109
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>- 29 178 685</b>	<b>- 26 926 762</b>
- Frais d'administration	- 2 329 724	- 2 578 146
- Frais de gestion de fortune	- 7 708 408	- 5 749 465
- Frais de tiers*	746 436	- 1 968 675
- Frais TER	- 19 886 989	- 16 630 476
<b>Résultat net des placements</b>	<b>1 053 994 241</b>	<b>- 324 245 460</b>

\* Au cours de l'exercice sous revue, les frais datant de 2018 liés à la vente de placements alternatifs ont été compensés. Ces frais n'ont délibérément pas été facturés avant la vente définitive.

### Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2019	2018
	CHF	CHF
Placements transparents	8 866 629 401	7 542 726 390
Placements opaques	242 235 904	0
<b>Total des placements</b>	<b>9 108 865 305</b>	<b>7 542 726 390</b>
Taux de transparence des frais	97,34 %	100,00 %

Les placements opaques sont les suivants : Ardian Infrastruktur V CHF 465 209, ASF Peace Co-Invest L.P. CHF 11 052 228, Brookfield Infrastructure Fund CHF 2 827 186, Mellifera CHF 225 087 465, Mercure Holding SCA CHF 2 790 687 et Patrimonium Pre-paid Gesundheitsimmobilien CHF 13 129.

Placements	2019	2018
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	9 291 696	10 296 286
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	19 886 989	16 630 476
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>29 178 685</b>	<b>26 926 762</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,33 %	0,36 %

	2019	2018
<b>Performance selon gestion de fortune</b>	<b>13,5 %</b>	<b>- 4,2 %</b>

La performance est calculée selon la méthode de calcul du taux de rendement pondéré par le temps (TWR ou time-weighted rate of return).

#### 6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

### 6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Lors de leur entrée en fonction, le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs déclarent respecter ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction confirment en outre chaque année qu'ils satisfont aux exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Ces déclarations ont été remplies dans leur intégralité.

### 6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote dans les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

### 6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2019	2018
	CHF	CHF
Réserves de cotisations d'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01	64 272 851	63 572 766
Paielements	16 992 498	9 873 194
Utilisation pour le financement des cotisations	- 8 746 598	- 8 453 226
Dissolution en cas de sortie collective	- 8 279	0
Rémunération	174 870	160 546
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	- 273 126	- 880 429
<b>Total réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>72 412 216</b>	<b>64 272 851</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations d'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,25 % en 2019 (exercice précédent : 0,25 %).

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Répartition des cotisations œuvres de prévoyance

	2019	2018
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	149 769 210	129 254 773
Cotisations risque des employés	17 147 391	16 076 994
Contributions aux frais d'administration des employés	4 244 983	3 631 483
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>171 161 584</b>	<b>148 963 250</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	197 324 747	173 142 819
Cotisations risque des employeurs	27 400 981	25 771 436
Contributions aux frais d'administration des employeurs	6 687 275	5 823 909
Contributions de base	1 021 158	937 699
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	39 469	47 785
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>232 473 630</b>	<b>205 723 648</b>

### 7.2 Fortune diverse

	2019	2018
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	23 575 804	25 941 408
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	7 144	5 421
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	3 141 619	3 486 602
Impôt anticipé	18 891 694	14 070 616
Autres avoirs	168 407	255 453
Mobilier, informatique, transformation	2 500 767	1 364 485
Cautions de loyer	35 708	22 619
<b>Total de la fortune diverse</b>	<b>48 321 143</b>	<b>45 146 604</b>

### 7.3 Engagements

	2019	2018
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	138 163 576	135 731 518
Engagements envers les retraités	9 379 388	8 108 320
Entrées anticipées de prestations de libre passage	4 414 257	6 251 666
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	28 369 974	128 163 381
Engagements découlant des nouvelles affiliations*	6 831 826	8 896 141
Autres dettes	9 786 915	8 228 710
<b>Total engagements</b>	<b>196 945 936</b>	<b>295 379 736</b>

\* Au 31.12.2019, toutes les nouvelles affiliations de 2018 et 2019 n'ont pas pu être définitivement achevées. Il s'agit de reprises de fondations dans lesquelles les contrats de reprise n'ont pas encore été conclus et les fonds restants n'ont pas encore été définitivement comptabilisés.

#### 7.4 Provisions non techniques

	2019	2018
	CHF	CHF
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement *1	2 060 000	2 525 000
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers *2	880 250	896 250
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>2 940 250</b>	<b>3 421 250</b>

\*1 Le changement a été comptabilisé directement via le compte bancaire (paiement à l'Office des impôts).

\*2 Le changement a été comptabilisé via le résultat net des placements.

L'impôt sur les gains immobiliers est calculé sur la différence entre la valeur d'acquisition fiscale et la valeur de marché en vigueur.

#### 7.5 Placements chez l'employeur

Placements chez l'employeur	2019	2018
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	1 036 296	16 386 267
Participation	1 707 295 146	1 815 652 809
Affectation de fortune	100 000	100 000
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>1 708 431 442</b>	<b>1 832 139 076</b>

Les opérations de change à terme utilisées pour la couverture des risques de change ne sont pas comptabilisées dans les placements chez l'employeur.

Résultat net des placements chez l'employeur	2019	2018
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	71 184 063	92 609 796
Frais TER	- 8 606 570	- 8 936 928
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>62 577 493</b>	<b>83 672 868</b>

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>7.6 Charges d'administration</b>		
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	20 295 254	18 232 033
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 2 650 911	- 1 915 497
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 312 153	- 302 707
<b>Total frais d'administration (apurés)</b>	<b>17 332 190</b>	<b>16 013 829</b>

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par exemple en cas d'invalidité) sont fournies en interne et sont comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés</b>		
Apports prestations de libre passage	499 049 906	311 323 276
Apports capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	5 948 992	3 604 953
Apports capital de prévoyance retraités	41 770 733	73 527 378
Apports provisions techniques	974 651	132 855
<b>Total attributions en cas de reprises d'assurés</b>	<b>547 744 282</b>	<b>388 588 462</b>

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>7.8 Départs d'effectifs d'assurés</b>		
Transfert prestations de libre passage	22 561 468	29 928 292
Transfert capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	8 279	109 103
Transfert capital de prévoyance retraités	307 724	1 562 731
Transfert provisions techniques	0	24 855
Transfert réserves de fluctuation de valeur	0	572 314
<b>Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective</b>	<b>22 877 471</b>	<b>32 197 295</b>

## 7.9 Autres produits

	2019	2018
	CHF	CHF
Autres produits	38 416	22 839
Commission retenue à la source	35 837	30 068
Coûts EPL	76 400	76 800
Prestations à des tiers	161 500	173 000
Produit de la dissolution des fonds libres sans ayants droit	0	380 187
<b>Total utilisation capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur</b>	<b>312 153</b>	<b>682 894</b>

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a fait remarquer que les placements dans l'immobilier devaient être présentés de manière plus détaillée. Il en a été tenu compte au point 6.4. De plus, Profond est en dialogue avec l'autorité de surveillance concernant le traitement des fondations de placement à investisseur unique.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle, approuvé le 23 novembre 2017 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2018 ont été contrôlés et exécutés en 2019 :

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				149
Cas suspects	139	0	10	149
Décision positive	0	0	7	7
Décision négative	139	0	3	142
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	139	0	9	148
En suspens	0	0	1	1

En 2019, aucune réserve de fluctuation de valeur (exercice précédent : CHF 572 314) n'a été transmise lors de dissolutions de contrats.

---

**9.2 Engagement conditionnel**

En relation avec l'investissement dans des placements alternatifs de type infrastructure, il existe des engagements conditionnels de CHF 5 000 000 au maximum (augmentation du prix d'achat liée aux résultats).

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

---

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2019, CHF 167 783 de ce montant avaient été utilisés.

---

**9.4 Procédures juridiques en cours**

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

---

**9.5 Réduction du taux d'intérêt technique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil de fondation de Profond Institution de prévoyance a décidé de réduire le taux d'intérêt technique à 2,25 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette baisse entraînera la réduction du taux de couverture d'environ 1,4 point de pourcentage.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.





**KPMG SA**  
Räffelstrasse 28  
Case postale  
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Profond Vorsorgeeinrichtung comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.





**Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil de fondation

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

Erich Meier  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Carole Gehrer  
Expert-réviseur agréée

Zurich, 2 Avril 2020



Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel  
www.berag.ch

## Rapport de l'expert en assurances de pension pour l'exercice 2019

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2019 est toujours fondée sur les bases techniques LPP2015 et table périodique 2012. L'augmentation présumée de l'espérance de vie jusqu'au 31.12.2019 a déjà été prise en compte dans le calcul des réserves actuarielles et des provisions techniques. Le taux d'intérêt technique a été réduit de 2,75 % à 2,50 % au 31.12.2019, ce qui a entraîné des coûts ponctuels de 106,9 millions de francs suisses pour l'augmentation des réserves mathématiques actuarielles et des provisions techniques, ce qui a conduit à une réduction du taux de couverture de 1,5 point de pourcentage. Il existe donc une marge positive entre le taux d'intérêt technique et le rendement cible ainsi que le rendement attendu. Les explications fournies dans l'analyse des paramètres actuariels justifient suffisamment la différence de 0,67 point de pourcentage qui existe encore actuellement entre le taux d'intérêt technique de la fondation et le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4.

Le taux de couverture est passé de 102,9 % à 111,4 % en un an. L'augmentation du taux de couverture s'explique principalement par la très bonne performance des marchés des capitaux et la performance globale de 13,5% qui en résulte. Le rendement cible relativement élevé est dû aux fonds nécessaires pour augmenter les réserves techniques et les provisions, compte tenu de la réduction du taux d'intérêt technique et du taux d'intérêt de 3,50 % sur les avoirs de vieillesse. Une conséquence directe de cette évolution du taux de couverture est l'augmentation significative de la réserve de fluctuation de valeur; elle est passée d'un peu plus de 20% à un peu moins de 90% de sa valeur cible. Il n'y a donc actuellement aucun ajustement obligatoire des risques de placement.

L'évolution des risques actuariels d'invalidité et de décès dans l'effectif des assurés actifs reste bonne à très bonne. Le risque avéré et l'excédent de coûts ont de nouveau été un peu plus élevés que l'année précédente, malgré la réduction des risques réglementaires et des contributions aux coûts des années précédentes.

Une charge croissante sur le résultat technique résulte des pertes dues au taux de conversion, sans pour autant mettre la fondation en difficulté financière. On peut s'attendre à une tendance à l'augmentation du nombre de nouveaux retraités, car, d'une part, de plus en plus d'assurés atteignent l'âge de la retraite et, d'autre part, le nombre d'assurés actifs a généralement fortement augmenté ces dernières années en raison de la croissance de la Fondation. La nouvelle réduction du taux de conversion déjà décidée entraînera une réduction de plus en plus faible de la charge au fil du temps, tant qu'aucune réduction du taux de conversion ne pourra être effectuée dans le domaine obligatoire. La provision technique pour pertes de conversion futures qui a déjà été constituée couvre actuellement environ 8 ans de besoins.

Les risques actuariels dans l'effectif des retraités prennent également une tournure favorable pour la fondation. Un excédent peut à nouveau être déclaré pour l'année écoulée. Il est également vrai que la réserve mathématique pour les rentes de vieillesse dans le total du capital de prévoyance n'a pas encore augmenté. La structure actuarielle de la fondation est donc stable et robuste.

En conclusion, nous pouvons confirmer en résumé que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations actuarielles réglementaires. L'analyse des sources de profits et de pertes montre également que le financement est adéquat. Les réserves et les provisions techniques ont été créées et séparées conformément aux principes et aux directives professionnelles de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Aucune mesure immédiate n'est requise.

Basel, 03.04.2020

Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG

Ernst Sutter  
Dipl. Pensionsversicherungsexperte  
Dipl. Math. ETH

Willy D. Kranz  
Pensionskassenberater  
MSc. UZH in Physik

# Impressum

---

**Editeur**

Profond Institution de prévoyance

**Photographie**

profifoto.ch – Michael Kessler

**Traduction**

Acolad Switzerland

**Impression**

Cavelti AG, Client de Profond depuis 2004

**Tirage**

700 français / 2250 allemand / 160 italien / 120 anglais

L'édition allemande fait foi.





# Profond

## **Siège principal**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich  
058 589 89 81

## **Siège pour la Suisse romande**

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
058 589 89 83

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Hans-Hugi-Strasse 5  
2502 Biel  
058 589 89 81

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Vadianstrasse 59  
9000 St. Gallen  
058 589 89 81

[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)  
[www.profond.ch](http://www.profond.ch)